

## FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

---

Pour être valable, merci de remettre la présente **procuration entièrement remplie et signée au plus tard le 11 mai 2021** par écrit à Leasinvest Real Estate SCA, par e-mail ([legal@leasinvest.be](mailto:legal@leasinvest.be)) ou par courrier (2000 Anvers, Schermersstraat 42). En cas d'envoi par e-mail, une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote par procuration est à joindre à l'e-mail.

Etant donné que le mandataire proposé pourrait se retrouver sous l'application de l'article 7:143 du CSA en matière de conflits d'intérêts, nous vous demandons de bien vouloir préciser pour chaque proposition de décision vos **instructions de vote spécifiques**. A défaut d'instructions de vote spécifiques, le mandataire sera censé avoir obtenu l'instruction spécifique de voter en faveur du point à l'ordre du jour.

---

Ondergetekende:

Le/la soussigné(e) :

naam en voornaam / .....  
(vennootschaps)naam:  
*nom et prénom /*  
*nom (de la société)*

adres / zetel: .....  
*adresse/ siège:* .....

eigenaar van: ..... aandelen op naam, en/of  
*titulaire de :* ..... *actions nominatives, et/ou*

eigenaar van: ..... gedematerialiseerde aandelen,  
*titulaire de :* ..... van  
..... *actions dématérialisées de*

vennootschapsnaam: **Leasinvest Real Estate SCA (LRE)**  
*nom de la société :*

zetel: Route de Lennik 451, 1070 Anderlecht  
*siège:*

ondernemingsnummer: 0436.323.915  
*numéro d'entreprise:*

heeft kennis genomen van gewone algemene vergadering die zal plaatsvinden  
*a pris connaissance de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu :*

datum: **maandag 17 mei 2021 om 16u**  
date : **le lundi 17 mai 2021 à 16h**  
plaats: op de zetel van de statutaire zaakvoerder, à **2000**  
lieu : **Anvers, Schermersstraat 42 /**  
**au siège du gérant statutaire**

en stelt de volgende persoon aan als lasthebber, belast met zijn/haar vertegenwoordiging op de gewone algemene vergadering van aandeelhouders:  
*et désigne comme mandataire, chargé de sa représentation à cette assemblée générale ordinaire des actionnaires :*

**le secrétaire de l'assemblée.**

## **INSTRUCTIONS DE VOTE POUR LES POINTS ACTUELS DE L'ORDRE DU JOUR**

Le mandataire votera ou s'abstiendra de voter au nom de l'actionnaire soussigné(e) conformément aux instructions de vote ci-après. Au cas où aucune instruction de vote n'est donnée pour (une) des propositions de décision ci-après, ou si pour n'importe quelle raison les instructions de vote données par l'actionnaire ne sont pas claires, le mandataire votera toujours en faveur de l'approbation de la (les) proposition(s) de décision.

## **Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2021**

### **ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DECISION**

- 1. Prise de connaissance du rapport annuel du Gérant sur les comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2020.**
- 2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2020.**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020.**

*Les points 1 à 3 renvoient à des documents qui sont inclus dans le rapport annuel 2020 de la Société et qui sont disponibles sur le site internet de la Société [www.leasinvest.be/fr/investor-relations-fr/general-meetings-fr/](http://www.leasinvest.be/fr/investor-relations-fr/general-meetings-fr/)*

**4. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.**

Proposition de décision: l'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2020, ainsi que l'affectation du résultat, y compris l'approbation d'un dividende brut de € 5,25 par action, contre remise du coupon no 26.

Approuvé  Rejeté  Abstention

**5. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, inclus dans le rapport annuel comme une partie spécifique.**

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Approuvé  Rejeté  Abstention

**6. Décharge du Gérant et du représentant permanent du Gérant.**

Proposition de décision: l'assemblée générale donne décharge par vote séparé au Gérant ainsi qu'à son représentant permanent (Monsieur Michel Van Geyte) pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.

Approuvé  Rejeté  Abstention

**7. Décharge au commissaire.**

Proposition de décision: l'assemblée générale donne décharge au commissaire Ernst & Young Réviseurs d'entreprise, représenté par monsieur Joeri Klaykens, pour l'exercice de sa mission de contrôle pendant l'exercice 2020.

Approuvé  Rejeté  Abstention

**8. Approbation de la politique de rémunération 2021.**

Proposition de décision: l'assemblée générale approuve la politique de rémunération 2021.

La politique de rémunération 2021 est disponible sur le site internet de la Société  
[www.leasinvest.be/fr/investor-relations-fr/general-meetings-fr/](http://www.leasinvest.be/fr/investor-relations-fr/general-meetings-fr/)

Approuvé  Rejeté  Abstention

**9. Approbation du renouvellement du mandat du commissaire**

Proposition de décision: sur proposition du conseil d'administration du Gérant et du comité d'audit, l'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de commissaire de la SRL Ernst&Young Réviseurs d'entreprises (RPM 0446.334.711), avec siège à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentée par M. Joeri Klaykens pour une période de 3 ans jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024. La rémunération annuelle du commissaire pour le contrôle des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société est fixée à € 55.000,00 (hors TVA et dépenses « out of the pocket »).

Approuvé  Rejeté  Abstention

**10. Approbation des dispositions qui octroient des droits à des tiers en cas de changement de contrôle**

Proposition de décision: approbation, conformément à l'article 7:151 du Code des Sociétés et des Associations et l'(ancien) article 556 du Code des Sociétés, des dispositions qui prévoient une possible exigibilité anticipée du remboursement du crédit en cas de changement de contrôle par rapport à la Société :

- tel que défini à l'article 16.1 (i) du Term Loan Facility Agreement en date du 21 décembre 2020 entre la Société et Argenta Spaarbank SA ;
- conformément à l'article 8.1 (b) du Term Loan Agreement en date du 19 août 2020 entre la Société et ING Luxembourg SA ;
- conformément à l'article 14.1 f) du règlement des crédits, auquel est fait référence dans les conventions de crédit de respectivement le 9 juillet 2020 et le 24 novembre 2020 entre la Société et Belfius Bank SA.

Approuvé  Rejeté  Abstention

**11. Divers**

**INSTRUCTIONS DE VOTE RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ADDITIONNELS ET/OU NOUVELLES PROPOSITIONS DE DECISION AJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR**

Au cas où des point additionnels et/ou des propositions de décision nouvelles ou alternatives sont ajoutés à l'ordre du jour ultérieurement, de manière valable, la société mettra à la disposition des actionnaires une nouvelle procuration qui sera complétée avec les points de l'ordre du jour additionnels et les propositions de décision y afférentes et/ou les propositions de décision nouvelles ou alternatives, afin de permettre à l'actionnaire de donner des instructions de vote spécifiques au mandataire à cet égard. Les procurations préalablement reçu, restent valables pour les points soumis sous réserve de la législation applicable et des précisions complémentaires dans le formulaire de procuration.

Pour cette raison, les instructions de vote suivantes ne seront d'application qu'en cas de défaut de nouvelles instructions de vote spécifiques envoyées valablement au mandataire après la date de cette procuration.

1. Si de nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire (**merci de cocher une des deux cases**) :
  - s'abstiendra de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes;
  - votera ou s'abstiendra de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes comme il/elle l'estime approprié, compte tenu des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique aucun choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts, le mandataire devra toujours s'abstenir de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes.

2. Si des propositions de décision nouvelles ou alternatives sont formulées relatives au points de l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire (**merci de cocher une des deux cases**) :

- s'abstiendra de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision existantes conformément aux instructions de vote communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels ») ;
- votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives comme il/elle l'estime approprié, compte tenu des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique aucun choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et le mandataire votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision existantes conformément aux instructions communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels »).

Pourtant, le mandataire peut déroger aux instructions de vote communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels ») pendant l'assemblée générale ordinaire, si l'exécution de ces instructions nuirait aux intérêts de l'actionnaire. Si le mandataire utilise cette option, il en informera l'actionnaire.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts, le mandataire ne participera en aucun cas au vote sur les propositions de décision nouvelles/alternatives.

## **COMPETENCES DU ET INSTRUCTIONS AU MANDATAIRE**

Le mandataire est expressément autorisé et mandaté, au nom du soussigné, à

1. participer à toutes les assemblées consécutives convoquées avec le même ordre du jour ;
2. à participer aux délibérations, à prendre la parole, à poser des questions et à y exécuter le droit de vote ;

3. à signer les procès-verbaux, listes de présence, registres, actes ou documents relatifs à ce qui précède, et en général, à faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de cette procuration.

\* \* \*

**Ce formulaire rempli et signé doit être remis au plus tard le 11 mai 2021 par écrit à la société, par e-mail (legal@leasinvest.be) ou par courrier (envoyé à 2000 Anvers, Schermersstraat 42).**

Gedaan te: .....

*Fait à :*

Op: ..... 2021

*Le :*

Handtekening

*Signature*

\_\_\_\_\_

Naam: .....

*Nom :*

Hoedanigheid (voor vennootschappen): .....

*Fonction (pour les sociétés) :*